

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER le PILEU

Mardi 21 février 2017

Maison de quartier Gérard Philipe

Présents : M. Guillaume BROSSOLET, M. Armand CICCARDINI, M. Thierry CORDONNIER, M. Arnaud DELAUNE, M. Joël D'URSO, Mme Christine DE PONTFARCY, M. Hugues DE PONTFARCY, Mme Giselle DURELLE, M. Denis FÉLICITÉ-ZULMA, Mme Josseline GAUGRIS, M. Daniel GEFRELLOT, Mme Claude GUERNIOU, Mme Maïté GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Gilles GUILLON, M. Christian JEANNIN, Mme Maryvonne KABICHE, Mme Catherine KRAFFT, Mme Thérèse LE LIÈVRE, Mme Michèle LECLERE, Mme et M. Gilles MAHIEUX, M. Antoine MARIN, Mme Noella MIAS, M. Stephan MIAS, Michel MOLINES, M. Bernard NICOLAS, M. René PELTIER, M. Alain RENARD, Mme Annie RENARD, Mme Louis-Annie RENARD, M. Stéphane ROLANDO, Marie-Christine SPECHT, M. Michel SPECHT, M. Gérard THUILLIER Mme Catherine-Lan VENTURA

Excusés : M. Patrice GADENNE, Mme Sarah LEHOUX, Mme Yvonne MOUNHEM, M. Ibrahim MOUNHEM, Mme France SOLOVIEFF, M. Jacques SOLOVIEFF,

Élus :

- M. Grégoire De LASTEYRIE, Maire de Palaiseau, Conseiller régional d'Île-de-France, Vice-président de la Communauté Paris-Saclay
- Mme Régina LAHUTTE, adjointe au Maire, déléguée aux jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,
- M. Jean-Pierre MADIKA, adjoint au Maire, délégué à la sécurité, police municipale, et occupation du domaine public,
- M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au Maire, délégué à l'espace public, voirie et cimetière.

Services municipaux : M. Marc CARPENTIER et M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Bernard NICOLAS

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale

Introduction :

a) Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE adjointe chargée du quartier le Pileu.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux participants, Mme LAHUTTE rappelle le rôle du président de séance.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Bernard NICOLAS est président de séance.

c) Validation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2016

Le compte-rendu est validé sans modification.

1. Points spéciaux – Actualités :

M. Grégoire de LASTEYRIE fait un point sur l'actualité de la veille au soir du quartier du Pileu: à la suite d'une altercation entre deux personnes au sein de la Résidence de l'Effort mutuel, des coups de feu ont été tirés aux environs de 18h30. Les deux personnes se seraient poursuivies sur une distance de 30 mètres et l'un des coups de feu aura touché grièvement l'une d'elle. L'enquête étant en cours, M. le

Maire ne présente que les éléments factuels connus de ce regrettable épisode aux allures de règlement de comptes.

M. le Maire fait part de sa connaissance d'une délinquance dans le quartier du Pileu, notamment celle en lien avec le trafic de stupéfiants.

Une participante signale une défaillance d'éclairage public qui accroît le sentiment d'insécurité dans la résidence, voire facilite les trafics. M. le Maire a mobilisé les services techniques de la Ville ainsi que le prestataire externe pour que la situation redevienne normale dans les 24 heures. M. le Maire fait part d'une certaine complexité administrative en matière d'éclairage public : il s'agit d'une compétence déléguée par la Ville et le donneur d'ordre au prestataire externe est la CPS. Les délais d'intervention en cas de défaillance sont trop longs et M. le Maire partage son insatisfaction globale du contrat. Il a demandé à rencontrer les acteurs pour solutionner ces dysfonctionnements.

M. le Maire revient sur le quartier du Pileu pour faire savoir que les services municipaux font tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre les situations problématiques (délinquance, situations sociales difficiles...) et ce en lien avec tous les partenaires institutionnels compétents et mobilisables. Les situations difficiles ne peuvent se résoudre qu'en respectant les cadres réglementaires, ce qui demande beaucoup de temps.

Un participant pose la question de l'attribution des logements sociaux et du poids de la Ville dans ces attributions. M. le Maire répond que la Ville ne dispose que de 20% du contingent de logements sociaux sur lesquels elle a décidé d'appliquer des critères d'attribution. À cela s'ajoutent de rares situations dérogatoires. Enfin sur les 80% restants, la Ville n'a aucune maîtrise sur leur attribution.

a) Point de situation sur la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la ville.

M. le Maire annonce que la première caméra a été installée et que le déploiement du dispositif se fera à raison de 10 à 20 caméras par an. Elles ont pour vocation de dissuader de commettre des délits, d'argumenter et d'aider à élucider les enquêtes de police. M. de LASTEYRIE ajoute que les parties privatives des logements ne sont en aucun cas filmées par le dispositif. Si toutefois un lieu privatif se trouve dans le champ d'une caméra, un système de filtres floute cette partie. Les images ne peuvent être visionnées que par des agents assermentés et sont systématiquement détruites en l'absence de besoin d'enquête.

b) Information sur les nouvelles délimitations des quartiers du Pileu, du Centre et de Lozère.

Mme LAHUTTE rappelle que la charte de fonctionnement des conseils de quartier et la définition des périmètres des conseils de quartiers ont été validées par le Conseil municipal du 11 février 2015. Il est par conséquent possible de travailler sur une évolution de la carte des conseils de quartier au regard de l'évolution de la ville.

Lors du Forum des conseils de quartier de novembre 2016, il avait été annoncé qu'une réflexion sur la délimitation des quartiers serait menée, afin de prendre en compte les évolutions de la ville.

La commission « Géographie » du 9 janvier 2017 s'est penchée dans un premier temps sur une évolution des limites entre les quartiers du CENTRE et du PILEU. En effet le nouveau quartier Clos Berthelot (dit « Gare militaire ») a vu s'installer de nouveaux habitants. Ce nouveau quartier est dans le rayonnement de la maison de quartier Gérard Philippe. Une grande partie de ses enfants est scolarisée à l'école Henri Wallon sur le Pileu et ses habitants se sentent davantage appartenir au quartier du Pieu plutôt qu'à celui du Centre. De plus les propriétaires de la pharmacie du Pileu ont choisi de s'y installer. L'officine garde cependant un lien privilégié avec sa clientèle historique du Pileu.

La commission a validé la nouvelle limite entre les quartiers du CENTRE et du PILEU dessinée par la voie ferrée du RER « C » intégrant dans le PILEU la place François Cossonnet, l'allée Iréna Sendler, la rue de l'Ancienne gare militaire, l'allée Élie Lassagne, la rue Marcellin Berthelot et la rue Paul Doumer.

Dans un second temps, la commission s'est intéressée au secteur de la résidence du Parc des Eaux vives à l'Est du quartier LOZÈRE. La portion de territoire entre la rue Lazare Hoche et les rues Léon Bourgeois et du Grimpré, était historiquement attachée au quartier du CENTRE. Des riverains de la résidence du Parc des Eaux Vives et de la résidence Les Godets ont fait savoir que leurs

préoccupations en matière d'espace public portent davantage sur le CENTRE que sur LOZÈRE. Inversement les habitants de la rive paire (ouest) de la rue Léon Bourgeois se sentent plus tournés vers le quartier LOZÈRE notamment en raison des caractéristiques pavillonnaires de l'habitat. La commission a validé la nouvelle limite entre le CENTRE et LOZÈRE par la rue Léon Bourgeois depuis le carrefour des Francs-Tireurs et des Partisans jusqu'au bout de la rue Grimpré aux limites de Villebon sur Yvette. Sur la base du travail fait en commission, le conseil municipal du 30 janvier 2017 a voté ces modifications de délimitations à l'unanimité.

c) Point sur l'élargissement des zones 30 avec si possible un retour d'expérience sur le déploiement dans le quartier de Lozère.

Mme LAHUTTE présente les objectifs de cette démarche :

- Accroître la sécurité,
- Arriver à une meilleure cohabitation de tous les usagers de la route (bus, voitures, cyclistes, piétons),
- Réduire la pollution,
- Fluidifier la circulation.

Mme LAHUTTE rappelle que la commission circulation du conseil de quartier de Lozère a été très active dans le travail de diagnostic. La tenue d'une réunion de concertation avec cette commission, et de deux réunions publiques le 8 décembre 2016 et le 5 janvier 2017 ont concerné plus particulièrement certaines rues. Les travaux d'aménagement ont débuté fin janvier 2017. Techniquement les aménagements se déclineront comme suit (liste non exhaustive) :

- des panneaux avec des marquages au sol,
- des pastilles surélevées (franchissables) aux carrefours sensibles,
- des aménagements de double-sens cyclables pour des rues en sens interdit,
- 4 aménagements de zones de rencontre pour des rues sans trottoirs (la vitesse y est limitée à 20 km/h et la priorité est donnée aux piétons),
- des « Chau-ci-dou » (chaussée pour la circulation douce) pour relier les gares RER de Palaiseau-Villebon et de Lozère : chaussée à voie centrale banalisée avec une voie cyclable de chaque côté,
- des radars pédagogiques.

Mme LAHUTTE précise que chaque quartier ayant des spécificités, les aménagements différeront fort probablement. Le retour d'expérience se fera donc un certain temps après.

M. de LASTEYRIE annonce que le quartier de Lozère passera en zone 30 le 1er mars et que des actions correctives sur les aménagements seront apportées si nécessaire.

M. NICOLAS présente brièvement la commission « Circulations douces » du 1er février dernier dont l'objectif était de dresser un état des liaisons pédestres et cyclables de Palaiseau, de réfléchir aux actions à mener par ordre d'urgence en prenant particulièrement en compte les aspects de sécurité, puis de définir les grandes lignes d'un programme de travail pour les réunions à venir. M. le Maire ajoute que cette réunion a été productive et que des aménagements de circulations douces entre le Plateau et Lozère se verront financés notamment par la Région.

Pour répondre à la question de Mme KRAFFT, M. le Maire présente la chronologie du déploiement des zones 30 dans le quartier du Pileu: les services techniques de la Ville font un travail préparatoire sur les caractéristiques du quartier tout en étant attentifs au retour d'expérience du déploiement à Lozère. Parallèlement le travail de concertation avec le conseil de quartier a commencé en amont des réunions publiques avec les riverains. M. le Maire précise que les rues sur deux communes feront l'objet d'une attention particulière pour un aménagement cohérent.

d) Échange sur les projets de la « Journée citoyenne ».

M. le Maire rappelle que la Journée Citoyenne repose sur la mobilisation bénévole des habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser un chantier d'amélioration de leur cadre de vie. Cela peut

concrètement consister en une opération de nettoyage avec une action de sensibilisation du jeune public à la propreté de l'environnement (par exemple des rigoles du quartier Camille Claudel) ou des travaux d'embellissement ponctuel.

Mme KRAFFT fait remarquer que le long de la rue des Marnières est de plus en plus jonché de divers détritrus.

M. CARPENTIER ajoute qu'il est possible d'articuler la Journée citoyenne avec le printemps de l'environnement à Palaiseau et qu'une opération de nettoyage de ce type d'espace y prendrait encore plus de sens.

e) **Point de situation sur la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la ville (suite).**

M. MADIKA poursuit l'intervention de M. le Maire au sujet de la délinquance en début de réunion en présentant le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) : il s'agit d'une instance qui s'inscrit dans une logique de stratégie du territoire en matière de prévention de la délinquance.

Le Président du C.L.S.P.D. est M. le Maire. Les membres de droit du C.L.S.P.D. sont : Le Préfet de l'Essonne, Le Procureur de la République, Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou leurs représentants. La composition du C.L.S.P.D. est complétée avec les partenaires cités ci-dessous dans les groupes de travail.

Le dispositif a été mis en place lors d'une assemblée plénière constitutive en juin 2016.

Des groupes de travail ont été constitués :

- la tranquillité publique (Axe 1)
- les jeunes exposés à la délinquance (Axe 2)
- l'assistance aux victimes et la lutte contre la violence faite aux femmes (Axe3)

Ces groupes de travail réunissent des élus, des services municipaux, et de nombreux partenaires : Police Nationale, Gendarmerie Nationale, des représentants des services de l'Etat, la C.P.S., la Maison Des Solidarités., l'Education Nationale (I.E.N., Collèges et Lycées), Bailleurs sociaux, Amicale de locataires et de copropriétés, Associations de commerçants, Associations spécialisées dans ces domaines.

Ces groupes de travail produisent des fiches action qui sont étudiées en comité restreint puis présentées en séance plénière. Elles figureront dans la stratégie territoriale.

Pour compléter l'information relative au déploiement de la vidéoprotection, M. MADIKA rappelle ses objectifs : dissuader de commettre des délits, faire baisser les faits commis, localiser et identifier les auteurs, intervenir plus rapidement et plus efficacement, lever des doutes et prouver la culpabilité.

M. MADIKA annonce la création d'un Centre de Supervision Urbain (C.S.U.) dans les locaux de la Police municipale qui centralisera les images des futures caméras de vidéoprotection. La supervision des images sera transférée à la Police nationale hors horaires de service de la PM.

2. Travaux des commissions :

a) Commission « Investissements ».

M. FÉLICITÉ-ZULMA invite la commission du conseil de quartier à se réunir afin qu'elle propose des projets pour l'exercice 2017 du budget d'investissements. Il rappelle une idée de panneaux rappelant l'histoire du quartier du Pileu (la fontaine Léa par exemple).

b) Commission « Balades urbaines ».

M. NICOLAS rencontrera M. MASSON afin de partager des éléments de méthode pour organiser une balade urbaine dans le quartier.

c) Commission « Dénomination des rues » : Délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2017.

L'aménagement du campus sur le Plateau a vu naître de nouvelles voies et places à nommer. La municipalité a choisi de procéder à ces dénominations à partir des propositions des Palaisiens et des

Conseils de quartier. Ainsi durant l'été 2016, les services municipaux ont recueilli les suggestions en rapport avec les thématiques territoriales du Plateau, notamment les sciences. Au total 42 propositions ont constitué une base de données à partir de laquelle la commission inter-quartier « Dénomination des rues » a procédé à une sélection de propositions pour quatre voies et places à nommer. Le choix final de noms des voies a été adopté au Conseil municipal du 30 janvier 2017 :



A.cours Pierre Vasseur

B.cours Gilbert Simondon

C.rue Maria Goepfert-Mayer

D. place Rose Dieng-Kuntz

d) Commission « Stationnement rue de Vauhallaan ».

La commission qui s'est réunie le 23 janvier 2017, a mis en évidence des difficultés de circulation et de stationnement spécifiquement dans cette rue. Elle a ainsi renforcé les conclusions des commissions « circulations » antérieures visant à faire baisser la vitesse et sécuriser les piétons. Le souhait de voir passer le quartier en zone 30 a lui aussi été réaffirmé.

Le site <http://cq-pileu.fr/> présente plus en détail les travaux des commissions du conseil de quartier.

3. Questions diverses.

- Un participant signale une défaillance d'éclairage public et d'entretien au niveau du chemin de la Motte Samson.
- Des participants signalent que le Palaiseau Mag n'est pas distribué dans l'avenue Schildge.
- Un participant souhaite connaître la procédure pour changer de bacs individuels de collecte des recyclables. M. SFERRAZZA répond que le SIOM les remplace sans difficulté sur simple demande.
- Mme VENTURA a sollicité le service Vie Locale pour qu'apparaissent sur le site de la Ville les comptes rendus des réunions du conseil de quartier du Pileu depuis le 10 décembre 2014. M. MASSON transmettra ces archives au service qui gère le site.
- M. et Mme SPECHT signalent que des arbres situés en haut du Clos du Pileu à proximité de l'aire de jeux, apparaissent en mauvaise santé et pourraient être dangereux.

- M. RENARD remarque que le croisement des véhicules dans la rue du Capitaine Cocart est de plus en plus difficile surtout lorsque le stationnement est complet. La situation génère parfois des incivilités entre les automobilistes.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier.

- Retour sur la commission « circulation-stationnement »
- Information sur la réalisation du parking à proximité du centre aquatique du Plateau.
- Présentation de 2 propositions de « Balades Urbaines » dans le quartier du Pileu